

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : ..... 12  
Présents : ..... 8  
Votants : ..... 9

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le mardi 4 juillet 2023 à 19h30**

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

**Date de convocation :**

29 JUIN 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté : L. MULLER représentée par C. ROULLEAU

DELIB 04/07 N°2

**Objet : Délibération donnant délégation de signature d'officier d'Etat Civil à Delphine POUSSIN CHIAVERINA**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer à Madame Delphine POUSSIN CHIAVERINA un certain nombre de délégation de signature pour l'état civil. Elle est déléguée pour la réception des déclarations de naissances, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissances d'enfants naturels, pour la transcription, la mention de tous actes ou jugements sur les registres d'état civil, de même pour dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Madame POUSSIN CHIAVERINA pourra, sous mon contrôle et ma responsabilité, délivrer :

- toutes copies et extraits d'état civil, quelle que soit la nature des actes ;
- des certificats d'hérédité.

Elle pourra, en l'absence ou en cas d'empêchement de mes adjoints, délivrer la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la législation des signatures dans les conditions prévues à l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la l'unanimité, de confier à Madame Delphine POUSSIN CHIAVERINA les délégations suivantes ci-dessus.

Fait et délibéré le 04 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance

ZIETEK Didier

Monsieur LERMITE, Maire de la Commune de SAINT-SULPICE-DES-LANDES